

Simon, Denys, Pasquarelli, E., Grillo et Kleman, Nicole, *La Communauté économique européenne dans les relations internationales* (Préface de Robert Kovar), Centre européen universitaire de Nancy, 1972, 312 p.

Paul Pilisi

Volume 8, Number 4, 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700831ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700831ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Pilisi, P. (1977). Review of [Simon, Denys, Pasquarelli, E., Grillo et Kleman, Nicole, *La Communauté économique européenne dans les relations internationales* (Préface de Robert Kovar), Centre européen universitaire de Nancy, 1972, 312 p.] *Études internationales*, 8(4), 671–672.
<https://doi.org/10.7202/700831ar>

dences communautaires sur le droit français. Les effets « asymétriques » sont particulièrement dégagés. Enfin, à l'intérieur de ce même titre on trouve les effets du développement des politiques communautaires sur les intérêts nationaux français, en particulier les incidences de la politique agricole commune sur l'agriculture française.

Il s'agit, par conséquent, d'un ouvrage de référence, particulièrement bien documenté, utile aux chercheurs en relations internationales ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent au développement européen. Il fournit un utile bilan des réalisations à la date de 1974 au moment même où les communautés semblent atteindre une nouvelle période dans une histoire encore trop jeune mais combien intéressante. Il montre plus que jamais la vanité de l'isolement national et la nécessité d'une organisation et des renforcements de la solidarité régionale européenne.

Jean-Pierre THOUÉZ

*Département de géographie,
Université de Sherbrooke*

SIMON, Denys, PASQUARELLI, E. Grillo et KLEMAN, Nicole, *La Communauté économique européenne dans les relations internationales* (Préface de Robert KOVAR), Centre européen universitaire de Nancy, 1972, 312p.

L'ouvrage collectif est composé de trois mémoires présentés par chacun des trois auteurs. La première partie, intitulée : « Les relations extérieures de la Communauté économique européenne à la lumière de l'arrêt de la Cour de justice des Communautés, Commission contre Conseil », est la contribution de D. SIMON ; elle est consacrée à l'analyse détaillée de l'arrêt de la Cour de Luxembourg (A.E.T.R., arrêt 20/70).

L'arrêt en question dépasse la portée des interventions habituelles de la Cour, étant

donné qu'il affecte la question de la délimitation des compétences respectives de la Communauté et des États-membres en matière de négociation et de signature des accords internationaux avec les pays tiers.

Il convient de souligner que toute décision juridique internationale est à la fois juridique et politique. Dans l'analyse de l'arrêt, l'auteur tient compte de ce double point de vue, soit juridique et politique. Sans vouloir entrer dans le vif du sujet relatif aux délibérations de la Cour, ce qui est important de souligner c'est l'affirmation de la personnalité internationale de la CEE. Cette affirmation importante devrait entraîner en principe des effets politico-juridiques affectant la personnalité internationale des pays-membres de la Communauté. Pour dissiper tout malentendu théorique ou pratique, il fallait donc recourir à l'examen détaillé de cette thèse à la lumière de la pratique juridique et politique. Ainsi, il en ressort que, dans la pratique, la personnalité internationale de la CEE n'est pas exclusive mais qu'elle est à la fois conditionnelle et parallèle face aux compétences étatiques particulières.

Le mérite de l'auteur consiste surtout dans l'effort de confrontation des structures supranationales de la CEE avec les compétences étatiques en matière de relations internationales. En cas de conflit entre les deux compétences, les répercussions ne seraient pas uniquement juridiques mais également politiques. L'arrêt de la Cour confirme cette hypothèse. En dernière analyse, cette étude, appuyant sur une documentation riche, met en relief certains problèmes pratiques reliés aux compétences supranationales et étatiques au sein de la Communauté économique européenne. Cette analyse serait utile surtout aux spécialistes qui s'intéressent aux questions politico-juridiques de la CEE en matière de relations internationales.

La deuxième étude, de E. G. PASQUARELLI, intitulée : « La participation de la Communauté économique européenne aux accords multilatéraux », examine sous

l'angle de la pratique, l'attitude des États tiers à l'égard de la Communauté. Le multilatéralisme pose des problèmes de reconnaissance *de facto* et *de jure* de la personnalité de la CEE dans ses aspects juridiques et politiques. L'auteur examine l'attitude de la CEE dans les négociations multilatérales relatives aux accords sur la poudre de lait écrémé, sur les textiles de coton, comme dans le secteur des produits de base, etc. Cependant, certains problèmes de nature politico-juridique se posent au sujet des accords conclus entre la CEE et les pays socialistes de l'Europe de l'Est, car ces derniers, à l'exception de la Yougoslavie, ne reconnaissent pas *de jure* la personnalité internationale de la CEE. Ainsi, les négociations multilatérales avec les États tiers reflètent en quelque sorte la « représentation externe de l'unité interne » que réalise la Communauté. L'auteur souligne que cette représentation, malgré les accidents de parcours, a été « remarquable ». Cependant, la « succession » de la CEE aux États-membres dans la qualité de partie aux accords n'est pas encore une réalité effective.

Tant au point de vue politique que juridique, l'affirmation du caractère unitaire de la CEE dans le domaine du commerce international ne se réalise pas au détriment des compétences des États-membres. Ainsi, dans le cas des pays socialistes, qui, quant à eux, ne reconnaissent pas la compétence exclusive de la CEE, ils continuent à exiger la cosignature des États concernés. Cette pratique, soulignons-le avec l'auteur, favorise les intérêts nationaux face aux intérêts collectifs de la CEE. Cette étude analyse, à la lumière des faits, l'évolution de la personnalité internationale de la CEE à travers le multilatéralisme.

Enfin, la troisième étude, de N. KLEMAN, relative à « La politique préférentielle de la Communauté économique européenne », examine, dès la naissance de la CEE, le développement de cette politique à long terme. Après une analyse minutieuse de l'union douanière, l'auteur expose les « con-

ventions d'association » existantes entre la CEE et les pays tiers. Dans la plupart des cas, ces conventions d'association s'adressent aux pays du Tiers-Monde, auxquels la CEE n'est jamais restée « indifférente ». En quelque sorte, c'est un soutien efficace respectant le principe de réciprocité, permettant aux pays impliqués du Tiers-Monde d'utiliser de manière plus rationnelle leurs ressources naturelles et humaines. L'auteur dresse un bilan détaillé de la pratique en s'appuyant sur des documents appropriés. Par sa politique préférentielle, la CEE marque une étape essentielle dans la coopération internationale, favorisant la promotion du principe de l'interdépendance économique.

Les annexes nombreuses qui accompagnent l'étude reproduisent les différentes conventions d'association entre la CEE et les États tiers.

Ce livre a été conçu dans le cadre des études sur les relations de la CEE et il représente une contribution valable dans ce domaine. Mentionnons également la valeur documentaire du livre. Les trois études qui constituent le livre s'adressent surtout aux spécialistes susceptibles de s'intéresser aux aspects juridiques et politiques des relations internationales de la Communauté économique européenne.

Paul PILISI

*Département de science politique,
Université du Québec à Rimouski*

VATIN, Jean-Claude, *L'Algérie politique, histoire et société*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1974, 321p.

Le livre de J.-C. Vatin est le premier de deux ouvrages complémentaires sur l'Algérie contemporaine. Le présent volume contient une analyse d'histoire et de sciences politiques ; le second, signé par un autre auteur, est consacré aux institutions politiques.